

Fiche de poste

ETABLISSEMENT : Siège APHP / Structure Régionale CPias Ile-de-France

ADRESSE : 8, Rue Maria Helena Vieira Da Silva –75014 Paris (métro Porte de Vanves)

CONTACT: Béatrice Adjamagbo ; tel : 01 40 27 42 00 ; mèl : beatrice.adjamagbo@aphp.fr

DATE DE MISE A JOUR 03 septembre 2020

INTITULE DU POSTE

Infirmière hygiéniste/cadre infirmier hygiéniste

METIER

Hygiéniste

CODE METIER

30F10

GRADE

Infirmière ou cadre infirmier

STRUCTURE

Structure régionale

POLE

DOMU

INTITULE

Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPias)

ACTIVITE

Le CPias d'Ile-de-France est l'une des 17 structures régionales françaises. Les CPias sont des structures d'appui ayant pour missions d'accompagner les établissements de santé (ES), les établissements et services médico-sociaux (ESMS) et les professionnels libéraux dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et la sécurité des soins.

SERVICE

PRESENTATION

Au regard de ses missions régionales le CPias s'est organisé en 4 équipes : équipe Appui/signalement ; équipe Promotion/communication ; équipe Antibiorésistance ; équipe Alerte sanitaire. Le personnel en fonction de sa formation et de ses compétences peut participer ponctuellement aux travaux de l'une ou l'autre équipe

COMPOSITION DE L'EQUIPE Appui/signalement du CPias à laquelle est rattaché le poste à pourvoir

2 infirmières hygiénistes, 1 infirmier (ère) cadre paramédical hygiéniste
1 pharmacien hygiéniste, et 1 médecin PH coordonnateur

LIAISONS

HIERARCHIQUE DIRECT (N+1)

Pr Pascal Astagneau

FONCTIONNELLES

Membres de l'équipe du CPias
Equipe Opérationnelle d'hygiène de l'AP-HP (Siège)
ARS Ile-de-France
Santé Publique France
Etablissements de santé
Etablissements et services médico-sociaux
Réseau des URPS, Ordres professionnels, Structures du RREVA Ile-de-France

DRH/CGCRH AP-HP – Juin 2017

ACTIVITES

TYPE DE CONTRAT :

Mission générale :

Missions de la structure /champs d'activité

- mise en œuvre du programme établi entre l'ARS et les structures régionales d'appui selon convention (SRA...),
- mise en œuvre du programme national de prévention des infections associées aux soins (IAS), Propias et programme régional ARS IDF.
- conseil et assistance aux établissements de santé et médico-sociaux (Ehpad, Fam-Mas...) et aux professionnels de santé libéraux,
- conseil, expertise et action de formation en lien avec l'ARS

Missions détaillées :

En lien avec les autres membres de l'équipe, l'IDE participera à :

- L'animation de groupes de travail en lien avec le programme national
- La coordination et animation des réseaux régionaux des personnels paramédicaux et ceux des secteurs médico-sociaux et de soins de ville relatifs aux IAS et à leur prévention
- La formation des personnels de santé (correspondants hygiène, étudiants DU, instituts de formation...)
- La conception, organisation et réalisation d'actions pédagogiques ponctuelles vers les établissements concernés :
 - o de programmes pédagogiques adaptés aux établissements et aux publics concernés, d'outils pour l'amélioration des pratiques de soins,
 - o de média de communication auprès des équipes des établissements (flyers, affiches, diaporama, vidéo ...)
- La mise en place et à l'accompagnement des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles,
- La création d'outils numériques en lien avec l'équipe « promotion/communication » du CPias
- La valorisation, promotion des actions : participation aux congrès, travaux de recherche etc.
- Mission plus spécifiquement en lien avec le praticien responsable de la mission « appui / signalement »

Participation :

- o à la gestion de proximité des signalements externes d'IAS (investigation, mise en place des mesures barrières, suivi épidémiologique, réalisation d'audit, rédaction de rapports d'investigation et suivi des plans d'actions...) et aux réunions de suivi avec le CPias et Santé Publique France,
- o aux actions locales et régionales avec les différents acteurs de santé et les usagers

QUOTITE DE TRAVAIL

HORAIRES DE TRAVAIL

Temps plein

Repos fixes (samedi et dimanche)

Déplacements dans tous les établissements MCO de la région Ile-de-France

COMPETENCES REQUISES

SAVOIR FAIRE REQUIS

- savoir auditer l'état général d'une situation, d'un système, d'une organisation dans le domaine de la prévention des IAS
- diagnostiquer, analyser, évaluer et prévenir les situations à risques d'IAS
- définir les actions correctives/préventives
- savoir conseiller aux ES et aux EMS les actions à mettre en place et à adapter face à une situation de crise ou au cours d'une épidémie
- savoir gérer les priorités

CONNAISSANCES ASSOCIEES

- connaissance et maîtrise des outils bureautiques et informatiques (Word, Excel, PowerPoint)
- connaissance des pratiques dans les différents milieux de soins

SAVOIR ETRE REQUIS

- **savoir travailler en équipe**
- savoir identifier, valoriser et utiliser les complémentarités

PRE-REQUIS

DE infirmier ou de cadre infirmier

- expérience professionnelle d'infirmière dans différents lieux de soins d'au moins 5 ans
- diplôme d'Université ou autre diplôme en hygiène hospitalière et prévention des IAS et une expérience dans une EOH
- formation en gestion des risques appréciée.

GESTION DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

FORMATIONS A LA SECURITE ET A LA SANTE LIEES AU TRAVAIL

Indiquez les formations obligatoires à la sécurité.

Précisez les autres formations à la sécurité (spécifiques aux risques et aux moyens de protection figurant dans le document unique d'évaluation des risques professionnels – DUERP, à la prise de poste et à chaque situation modifiant de façon importante les conditions de travail).

FORMATIONS POUR HABILITATION OU ATTESTATION DE COMPETENCE

Indiquez si le poste nécessite des habilitations et/ou des attestations de compétences :

Oui Non

Si Oui, précisez quelle(s) sont les attestation(s) de compétences ou habilitation(s) associée(s) à ce poste et leur fréquence.

GESTION INDIVIDUELLE DES EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

En fonction du document unique d'évaluation des risques professionnels – DUERP : traçabilité des expositions à des risques professionnels dans le dossier individuel de suivi des expositions aux risques professionnels – DISERP :

Indiquez si les expositions professionnelles à ce poste sont tracées ou non dans le DISERP

Oui Non

SURVEILLANCE MEDICALE

■ **Indiquez dans la fiche de poste les deux mentions suivantes :**

« Selon le calendrier vaccinal en vigueur être à jour des vaccins obligatoires pour les personnels des établissements de santé ».

« Le médecin du travail déterminera les modalités de la surveillance médicale nécessaire sur ce poste, modalités auxquelles le titulaire du poste devra se conformer ».